



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 10 février 2005

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. -
M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER -
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CARBONNEL -
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DODET - M. DUBOIS - M. DUPIRE -
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -
Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY -
M. NUDANT - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN -
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -
M. ROIZOT - Mme ROY - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. GILLOT G.) - M. AUDARD (pouvoir à
M. PRIBETICH) - Mme AVENA (pouvoir à Mme DURNERIN) - Melle BERNARD
M. (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -
M. CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - M. CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - M. DINCHER (pouvoir à M. SOUMIER) - M. DOUHAIT
(pouvoir à M. DESVIGNES) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) -
M. SAUNIE (pouvoir à M. BOUHELIER)

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE ET CONTRAT D'AGGLOMÉRATION - Étude future
Gare TGV de Dijon - Demande de participation financière.**

Dans le cadre des études menées par Réseau Ferré de France et de l'arrivée en ville, à l'horizon 2020 / 2025 de la future ligne TGV Rhin-Rhône-Branche Ouest et de la traversée dijonnaise, M. le Préfet a demandé à la Communauté de l'agglomération dijonnaise de piloter "un groupe de travail : Gare "relatif à la future gare urbaine de Dijon.

Lors du comité local du suivi, qui s'est tenu le 19 novembre 2004, il a été confirmé l'engagement d'un marché de définition ayant notamment pour objet de définir :

- la position de la gare nouvelle,
- les projets de développement liés aux deux gares,
- les relations entre les deux gares.

Le coût de cette étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Grand Dijon, est de l'ordre de 180 000 € .

Aussi, vu l'intérêt majeur que représente le TGV Rhin-Rhône pour l'avenir du Grand Dijon, l'attractivité et l'aménagement des territoires ; il est sollicité la participation financière des différentes collectivités pour la réalisation de cette étude de définition selon la répartition suivante :

- Etat – FNADT :	40 000 €
- Région :	40 000 €
- Département :	36 000 €

Vu l'avis de la Commission,
Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'autoriser** le Président à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de la Côte d'Or, une participation, au titre du financement de l'étude de définition ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à cette étude.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 11.02.05
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

15 FEV. 2005

